

**Le Conseil Municipal de Saint-Sylvestre-Pragoulin s'est réuni en session ordinaire à la mairie  
salle Jean-Claude GEORGES le 20 avril 2016 à 19 heures.**

**PRÉSENTS :** JOURDAN C, COURTADON J (arrivé à 19 h 42), FINCK M, POTIGNAT J, BLANCHER P (arrivé à 19 h 10), LORIEUX D, LAPLACE R, MANILLERE B, BECOUSE G, GUY C, MARTIN P.

**PROCURATIONS :** Mme DUBESSET a donné procuration à Mme FINCK, Mme MOREAU à M. POTIGNAT.

**ABSENT :** NAGY H.

#### **Amortissement**

**❶** Des travaux d'éclairage public ont été réalisés par le SIEG et payés en 2015 au compte 2041582 « subventions d'équipement versées, autres groupements de collectivités » :

N° inventaire	Libellé	Montant
204158-6	Eclairage public stade	32 664,99 €
204158-7	Eclairage public Beauvezet	5 298,95 €

Conformément à l'instruction comptable M 14, ces subventions doivent être amorties. La durée d'amortissement préconisée est de 15 ans.

POUR : 11 (dont 2 procurations)      CONTRE : 0      ABSTENTION : 0

**❷** Dans le cadre des travaux de transfert des eaux usées vers la station d'épuration de Saint-Yorre la commune a perçu des subventions de :

- l'Agence de l'eau d'un montant de 264 229,35 € (imputation au compte 13111),
- Conseil Départemental d'un montant de 298 500,00 € (imputation au compte 1313).

Conformément à l'instruction comptable M 49, ces subventions doivent être amorties. La durée préconisée est de 40 ans.

POUR : 11 (dont 2 procurations)      CONTRE : 0      ABSTENTION : 0

#### **Admission en non valeur**

Madame le Receveur Municipal de Luzillat a transmis un état des titres de recettes irrécouvrables en date du 1<sup>er</sup> avril 2016. Le montant total de ces titres s'élève à 10 442,50 €.

Elle demande leur admission en non valeur.

POUR : 12 (dont 2 procurations)      CONTRE : 0      ABSTENTION : 0

#### **Participation des communes extérieures aux frais de scolarité 2015-2016**

Chaque commune, qui n'a pas d'école et dont les enfants fréquentent celle de Saint-Sylvestre-Pragoulin, participe aux frais de scolarité de ces enfants. Il est proposé d'augmenter cette somme à 500 € par an et par enfant pour l'année scolaire 2015-2016 (le montant 2014-2015 était de 450 €).

POUR : 12 (dont 2 procurations)      CONTRE : 0      ABSTENTION : 0

#### **FIC 2016**

♦ Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a eu un appel du Conseil Départemental suite au dépôt du tableau de programmation du FIC 2016-2018.

En effet, la programmation 2016-2018 est la suivante :

- 2016 : ponts pour un montant prévisionnel de 80 000 € HT,
- 2017 : voirie pour un montant prévisionnel de 120 000 € HT,
- 2018 : rénovation bâtiments communaux pour un montant prévisionnel de 1 000 000 €.

Ce dernier projet est considéré par le Conseil Départemental comme un projet structurant. Quand une commune a un investissement exceptionnel à réaliser sur un bâtiment communal dépassant le montant de l'enveloppe FIC de la commune (actuellement 450 000 €), une subvention complémentaire peut être attribuée.

La commune devra alors consacrer au moins 80 % de son enveloppe FIC à ce projet. Le reste du montant du projet exceptionnel sera traité hors enveloppe FIC, sans toutefois dépasser le doublement de son enveloppe FIC.

- ♦ Le Conseil Municipal avait, par délibération du 18 septembre 2014, proposé deux projets dans le cadre du FIC 2015 :
  - priorité n° 1 : plan d'aménagement du bourg,
  - priorité n° 2 : réfection de ponts.

Le Conseil Départemental a donné une suite favorable au projet n° 1 et a attribué une subvention de 48 109,00 € (commission permanente du 7 décembre 2015). Dans le cadre du FIC 2016, il a été déposé le projet relatif à la réfection des ponts. Le Conseil Départemental demande une nouvelle délibération relative à ce projet.

Le plan de financement serait le suivant :

- coût de l'opération	80 000,00 € HT
- subvention FIC (24 %)	19 200,00 €
- autofinancement	60 800,00 €

POUR : 12 (dont 2 procurations)      CONTRE : 0      ABSTENTION : 0

#### **SIEG : éclairage rue de la Live**

Après étude, le SIEG a fourni un devis pour l'éclairage public « rue de la Live ». L'estimation des dépenses s'élève à 30 000,00 € HT. Le SIEG peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant à hauteur de 50 % du montant HT. La participation de la commune s'élèverait à 15 001,26 €. La signature d'une convention de financement est nécessaire pour entériner cet accord.

POUR : 12 (dont 2 procurations)      CONTRE : 0      ABSTENTION : 0

#### **Surtaxe assainissement 2016**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'ils disposent de toute liberté pour fixer le montant de la surtaxe d'assainissement revenant à la commune. Elle rappelle qu'en 2014 la surtaxe d'assainissement s'élevait à 0,80 € HT par m<sup>3</sup> d'eau consommé.

Le contrat d'affermage, prenant en compte les nouvelles installations (dont l'entretien sera confié au fermier qui gérera aussi les réseaux) et le traitement des eaux usées par Vichy Val d'Allier, est en cours de négociation. Cet entretien risquant d'impliquer une augmentation du coût pour les abonnés, Madame le Maire propose de baisser la surtaxe communale.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal trois choix :

- baisse de 0,45 €,
- baisse de 0,40 €,
- baisse de 0,20 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte la baisse de la surtaxe communale (12 voix pour et 1 abstention),
- choisit de baisser la surtaxe communale de 0,45 € (9 voix pour la baisse de 0,45 €, 0 voix pour la baisse de 0,40 €, 3 voix pour la baisse de 0,20 €, et 1 abstention),
- dit que la surtaxe communale pour l'année 2016 s'élève à 0,35 €.

## Transfert temporaire du lieu de célébration des mariages

La salle des mariages actuelle de la commune est située au 1<sup>er</sup> étage de la mairie et pose un problème d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (escalier).

Trois mariages, auxquels des personnes de l'entourage des mariés ne pourront assister en raison de l'accessibilité, auront lieu cet été (02 juillet et 06 août 2016).

Un courrier a été adressé à Monsieur le Procureur de la République pour demander l'autorisation exceptionnelle de célébrer ces mariages dans une salle située au rez-de-chaussée du bâtiment en face de la mairie (Maison du Peuple), bâtiment classé ERP disposant d'une rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite. Il a aussi été demandé d'étendre cette autorisation à tout mariage pour lequel se poseraient des problèmes d'accessibilité.

Monsieur le Procureur de la République a donné son accord. Il appartient donc au Conseil Municipal de prendre une délibération disposant que le local extérieur (Maison du Peuple) recevra l'affectation d'une annexe de la maison commune et que les mariages prévus les 02 juillet et 06 août 2016 pourront y être célébrés ainsi que tout mariage où se poseraient des problèmes d'accessibilité. A ces occasions, les registres d'état civil seront déplacés.

POUR : 13 (dont 2 procurations)      CONTRE : 0      ABSTENTION : 0

## Logement communal : changement de locataire

La locataire au 2, impasse des Graviers, est partie du logement communal pour des raisons de santé. Son fils, qui habitait avec elle, souhaite rester dans le logement.

Cette question sera revue à une prochaine réunion du Conseil Municipal. Il convient dans un premier temps de réaliser l'état des lieux (fixé le 29 avril 2016 à 18 h 30).

## Société de chasse Beauvezet-Razet : autorisation de culture cynégétique sur terrain communal

La société de chasse demande l'autorisation d'utiliser le terrain communal, situé « route de Razet », pour une culture cynégétique (*gestion de la faune sauvage par des actions coordonnées des chasseurs sur une partie des espèces sauvages d'un territoire*). L'autorisation leur avait déjà été accordée mais sans délibération. Or, il leur en faut une pour l'aménagement du terrain.

POUR : 13 (dont 2 procurations)      CONTRE : 0      ABSTENTION : 0

## Vote du compte administratif 2015 (commune et assainissement)

Monsieur Jacques COURTADON présente au Conseil Municipal les résultats des comptes administratifs 2015 pour le budget de la commune et de l'assainissement.

### COMMUNE

Section	Dépenses	Recettes	Solde (recettes - dépenses)
Fonctionnement	692 343,65 €	909 142,15 €	216 798,50 €
Investissement	349 346,79 €	264 701,12 €	- 84 645,67 €

La section de fonctionnement fait ressortir un excédent de 216 798,50 €.

La section d'investissement fait ressortir un déficit de 84 645,67 €.

Il faut ajouter au déficit d'investissement le solde des restes à réaliser (recettes - dépenses) qui s'élève à 5 567,00 €.

RAR en recettes (subventions)	48 824,00 €
RAR en dépenses (dépenses engagées mais non payées)	43 257,00 €

Le besoin de financement 2015 s'élève donc à 79 078,67 € (84 645,67 € - 5 567,00 €).

Ce besoin de financement est couvert par l'excédent de fonctionnement de 216 798,50 €.

L'affectation obligatoire pour couvrir le besoin de financement 2015 est de 79 078,67 €.

Le résultat d'exécution du budget 2015 fait apparaître un excédent de 137 719,83 €.

## ASSAINISSEMENT

Section	Dépenses	Recettes	Solde (recettes - dépenses)
Fonctionnement	22 608,70 €	25 532,10 €	2 923,40 €
Investissement	406 298,73 €	564 918,81 €	158 620,08 €

La section de fonctionnement fait ressortir un excédent de 2 923,40 €.

La section d'investissement fait ressortir un excédent de 158 620,08 €.

Le résultat d'exécution du budget 2015 fait apparaître un excédent de 161 543,48 €.

Madame le Maire sort de la salle et ne prend pas part aux votes.

Les comptes administratifs 2015 (commune et assainissement) sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

### **Vote du compte de gestion 2015 (commune et assainissement)**

Suite à la lecture des résultats des comptes administratifs, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, déclare que les comptes de gestion 2015 n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

### **Vote des taux d'imposition 2016**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition 2016 :

- taxe d'habitation : 7,74 %
- taxe foncière bâtie : 13,52 %
- taxe foncière non bâtie : 57,22 %

### **Subventions 2016 aux associations et au C.C.A.S.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal (12 voix pour, 1 abstention), décide d'attribuer les subventions suivantes :

ACPG CATM	500,00 €
Ass protection chasse Beauvezet	360,00 €
Fanfare de Châteldon	1 100,00 €
FJEP	507,00 €
L'Atelier	1 247,00 €
Pétanque Beauvezetoise	692,00 €
Saint Sylvestre Club's (aînés)	482,00 €
Société de chasse de St Sylvestre	330,00 €
Société de pêche	200,00 €
Union Sportive Foot	1 001,00 €
Vivre en Brousse (SEMERAP)	150,00 €
C.C.A.S.	1 000,00 €

### **Vote du budget primitif 2016 (commune et assainissement)**

#### COMMUNE

Le budget primitif 2016 s'équilibre en dépenses et en recettes pour :

- la section de fonctionnement à 855 804,00 €
- la section d'investissement à 616 299,00 €

#### ASSAINISSEMENT

Le budget primitif 2016 s'équilibre en dépenses et en recettes pour :

- la section de fonctionnement à 41 992,00 €
- la section d'investissement à 360 114,00 €

Les budgets primitifs 2016 sont adoptés à 12 voix pour et 1 abstention.

## **Réflexion sur le projet de création d'une commune nouvelle avec la commune de Saint-Priest-Bramefant**

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la délibération prise par les élus de Saint-Priest-Bramefant :

*« Vu les habitudes anciennes de travail entre Saint-Priest-Bramefant et Saint-Sylvestre-Pragoulin,*

*Vu les enjeux propres aux deux communes de Saint-Priest-Bramefant et Saint-Sylvestre-Pragoulin,*

*Vu les particularités du bassin de vie des deux communes concernées orientées vers l'Allier et plus particulièrement vers l'agglomération de Vichy,*

*Vu les baisses constatées de dotations et celles annoncées pour les années à venir et vu la volonté des élus Saint-Priestois d'accentuer les efforts de mutualisation afin de préserver un niveau de services acceptable pour les habitants des deux communes,*

*Vu la volonté des élus de Saint-Priest-Bramefant de limiter la pression fiscale de ses contribuables,*

*Vu les différentes réunions communes de travail entre les élus des communes de Saint-Sylvestre-Pragoulin et Saint-Priest-Bramefant,*

*Vu les possibilités réglementaires visant à s'engager dans une démarche de création de commune nouvelle réunissant plusieurs communes,*

*Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, avant tout autre démarche, de demander aux élus de St-Sylvestre-Pragoulin de se positionner officiellement sur :*

*- un engagement dans l'élaboration d'un projet de territoire commun,*

*- une volonté commune d'une démarche visant à recenser toutes les mutualisations possibles,*

*- de se faire accompagner par un bureau d'études spécialisé sur les procédures techniques, financières et juridiques si nécessaire avec un partage du coût des prestations »*

Une discussion s'engage entre les conseillers municipaux et après en avoir délibéré, il est décidé de prendre la délibération suivante :

*« Le Conseil Municipal (11 voix pour et 2 abstentions) :*

*- se positionne pour le lancement d'une étude visant à réaliser un diagnostic dans le but de permettre aux élus de Saint-Sylvestre-Pragoulin et de Saint-Priest-Bramefant de poursuivre leur réflexion quant à l'élaboration d'un projet de territoire commun,*

*- s'engage à partager le coût des prestations »*

## **Tour des commissions**

### Assainissement

Monsieur COURTADON informe que dans les travaux effectués en 2014, il a été oublié un branchement d'assainissement d'une habitation au Beaudiment. Un devis a été établi par l'entreprise GDCE dont le montant s'élève à 2 280,00 € TTC. Le Conseil Municipal accepte ce devis.

### Projet de travaux pour la salle polyvalente et la mairie

Madame LORIEUX présente aux conseillers l'estimation financière réalisée par Monsieur GAROT de l'OPHIS pour les travaux de rénovation de la salle polyvalente (1 240 000 €) et de la cure (450 000 €).

## **Questions diverses**

Une exposition sur l'historique des voies de communication de St-Sylvestre et de la région de Randan aura lieu à la Maison du Peuple du 05 au 08 mai 2016.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 12.**

